

Une Église synodale

2 décembre 2025



Synodes et synodalité : tradition et actualité

Questions de vocabulaire

La synodalité : un chemin pour le XXI^e siècle, le discours de 2015

L'Assemblée de Jérusalem, Actes 15.

Le synode des évêques

Le concile Vatican II : une façon de travailler

La création du synode des évêques par Paul VI

La valorisation du synode par le pape François

Les synodes diocésains

Le déroulement d'un synode diocésain

Les questions posées dans les synodes diocésains en France

Un réel changement dans la vie des Églises locales

Les conciles provinciaux et régionaux

Une pratique antique tombée en désuétude

Les conciles particuliers depuis Vatican II

Vivre la synodalité dans la vie ordinaire de l'Église

Le chemin parcouru à l'occasion du synode sur la synodalité 2021 – 2024

Une façon de faire pour changer la vie en Église

Quelques points importants du document final

Conclusion : Un chemin pour l'Église au XXI^e siècle

Le discours de 2015 : 50e anniversaire de l'institution du synode des évêques ¹

Depuis le début de mon ministère en tant qu'Évêque de Rome, j'ai voulu valoriser le Synode qui constitue l'un des héritages les plus précieux de la dernière assise conciliaire. Pour le bienheureux

¹ https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/october/documents/papa-francesco_20151017_50-anniversario-sinodo.html

Paul VI, le Synode des Evêques devait proposer de nouveau l'image du Concile œcuménique et en refléter l'esprit ainsi que la méthode. Le même Pape exposait que l'organisme synodal « pourra être perfectionné par la suite ». Vingt ans plus tard, saint Jean-Paul II lui faisait écho, en affirmant que « peut-être cet instrument pourra encore être amélioré. Peut-être la responsabilité pastorale collégiale peut-elle s'exprimer dans le Synode encore plus pleinement ». Enfin, en 2006, Benoît XVI approuvait quelques variations à *l'Ordo Synodi Episcoporum*, également à la lumière des dispositions du Code de droit Canonique et du Code des Canons des Eglises Orientales, promulgués entre-temps.

Nous devons avancer sur ce chemin. Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Eglise le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. Le chemin de la synodalité est justement celui que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire.

Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà pleinement contenu dans le mot « synode ». Marcher ensemble – Laïcs, Pasteurs, Evêque de Rome – est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique.

Le Synode des évêques

Paul VI.

Le Synode d'évêques, où des évêques choisis dans les différents pays du monde apporteront une aide efficace au Pasteur suprême de l'Église, sera constitué de telle sorte qu'il soit : a) un organisme ecclésiastique central ; b) représentatif de tout l'épiscopat catholique ; c) d'un caractère perpétuel ; d) d'une structure telle que sa fonction s'exercera d'une façon temporaire et occasionnelle².

Can. 342 - Le synode des Évêques est la réunion des Évêques qui, choisis des diverses régions du monde, se rassemblent à des temps fixés afin de favoriser l'éroite union entre le Pontife Romain et les Évêques et d'aider de ses conseils le Pontife Romain pour le maintien et le progrès de la foi et des mœurs, pour conserver et affermir la discipline ecclésiastique, et aussi afin d'étudier les questions concernant l'action de l'Église dans le monde³.

François

Le Synode des évêques « est, au nom de tout l'épiscopat catholique, le signe que les Évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle⁴. »

Le synode diocésain

Can. 460 - Le synode diocésain est la réunion des prêtres et des autres fidèles de l'Église particulière choisis pour apporter leur concours à l'Évêque diocésain pour le bien de la communauté diocésaine tout entière, selon les canons suivants.

Can. 461 - § 1. Le synode diocésain sera célébré dans chaque Église particulière lorsque, au jugement de l'Évêque diocésain et après que celui-ci ait entendu le conseil presbytéral, les circonstances le suggéreront.

Quelle question dans les synodes diocésains ?

La difficulté majeure dans la mise en œuvre de cette institution synodale est, à mes yeux, liée à la difficulté de cerner avec précision les questions qui appellent une décision et entraînent des dispositions pastorales. Un synode n'est pas un meeting, ni un forum, mais une instance législative : il

² https://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/motu proprio/documents/hf_p-vi_motu proprio_19650915_apostolica-sollicitudo.pdf

³ Code de droit canonique n° 342.

⁴ https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_constitutions/documents/papa-francesco_costituzione-ap_20180915_episcopalnis-communio.pdf, n° 1, citant Christus dominus n° 5

doit donc cerner au mieux les problèmes pour lesquels il prétend prendre des dispositions pour promouvoir la mission salvifique de l'Église *en ce lieu*⁵.

Les conciles provinciaux et régionaux

Le 11 avril 2025, les évêques d'Île-de-France ont annoncé la tenue d'un Concile sur le thème « catéchumènes et néophytes, de nouvelles perspectives pour la vie de notre Église dans nos diocèses » qui s'étendra de la Trinité 2026 jusqu'à l'été 2027⁶.

Canon 445. Le concile particulier veillera à pourvoir pour son territoire aux besoins pastoraux du peuple de Dieu ; il possède le pouvoir de gouvernement, surtout législatif, en sorte que, restant toujours sauf le droit universel de l'Église, il puisse décider ce qu'il paraît opportun de réaliser pour le développement de la foi, pour conduire l'action pastorale commune, pour régler les moeurs, pour faire observer la discipline ecclésiastique commune, la promouvoir ou la défendre.

La synodalité en paroisse et dans les diocèses

Can. 536 - § 1. Si l'Évêque diocésain le juge opportun après avoir entendu le conseil presbytéral, un conseil pastoral sera constitué dans chaque paroisse, présidé par le curé et dans lequel, en union avec ceux qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse, les fidèles apporteront leur concours pour favoriser l'activité pastorale.

§ 2. Le conseil pastoral ne possède que voix consultative et il est régi par les règles que l'Évêque diocésain aura établies.

Can. 511 - Dans chaque diocèse, dans la mesure où les circonstances pastorales le suggèrent, sera constitué le conseil pastoral auquel il revient sous l'autorité de l'Évêque d'étudier ce qui dans le diocèse touche l'activité pastorale, de l'évaluer et de proposer des conclusions pratiques.

Document final du synode sur la synodalité

104. Une Église synodale se fonde sur l'existence, l'efficacité et la vitalité effective – et non seulement nominale – de ces organes participatifs, ainsi que sur leur fonctionnement en conformité avec les dispositions canoniques ou les coutumes légitimes, et sur le respect des statuts et des règlements qui les régissent. C'est pourquoi il convient de les rendre obligatoires, comme cela a été demandé à toutes les étapes du processus synodal, et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, non de manière purement formelle, mais de façon appropriée aux différents contextes locaux⁷.

La synodalité, un chemin pour l'Église du XXI^o siècle

La synodalité peut être comprise comme la marche des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume, avec l'ensemble de l'humanité ; orientée vers la mission, elle implique de se réunir en assemblée aux différents niveaux de la vie ecclésiale, de s'écouter les uns les autres, de dialoguer, de procéder à un discernement communautaire, de rechercher le consensus comme expression de la présence du Christ dans l'Esprit, et de prendre des décisions dans le cadre d'une coresponsabilité différenciée⁸

⁵ Alphonse Borras, « Trois expressions de la synodalité depuis Vatican II », *Ephemerides Theologicae Lovanienses* 90/4 (2014) 643-666.

⁶ <https://concileprovincial.fr/>

⁷ https://www.synod.va/content/dam/synod/news/2024-10-26_final-document/FRA---Documento-finale.pdf

⁸ Synode sur la synodalité. Première session. Rapport de synthèse. N° 1, point h des convergences.

https://eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/11/Rapport_synthese_-Synode_synodalite_oct2023.pdf